



SSIAP 1 - Agent de sécurité incendie

Public concerné

Personnes postulant à un emploi d'Agent de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Références réglementaires

Arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'Agent de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois).

Pré-requis

- Brevet de secourisme en cours de validité.
- Bonne maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).
- Aptitude médicale.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

10 jours / 70 heures.

Contenu

Le feu et ses conséquences

Le feu.

Comportement au feu.

Sécurité incendie

Principes de classement des établissements.

Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.

Desserte des bâtiments.

Cloisonnement d'isolation des risques.

Evacuation du public et des occupants.

Désenfumage.

Eclairage de sécurité.

Présentation des différents moyens de secours.

Installations techniques

Installations électriques.

Ascenseurs et nacelles.

Installations fixes d'extinction automatique.

Colonnes sèches et humides.

Système de sécurité incendie.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Rôle et missions des agents de sécurité incendie

Le service de sécurité.

Présentation des consignes de sécurité et main courante.

Poste de sécurité.

Rondes de sécurité et surveillance des travaux.

Mise en œuvre des moyens d'extinction.

Appel et réception des services publics de secours.

Sensibilisation des occupants.

Concrétisation des acquis

Visites applicatives.

Mise en situation d'intervention.

Moyens pédagogiques

Intervenant avec une qualification minimum de SSIAP 3 (ou équivalent), ou brevet de prévention (ou équivalent).

Fourniture d'un support de cours par participant.

Evaluation de la formation

Au cours de la formation :

Evaluation théorique.

Evaluation pratique à l'occasion de la mise en situation d'intervention.

En fin de formation :

Présentation à l'examen de la qualification SSIAP 1 conformément à l'annexe IX de l'arrêté de référence.

Qualification

Diplôme SSIAP 1 (qualification d'Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31
Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com